

# VILLE D'AUCHY - LES - MINES

Département du Pas-de-Calais

## Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale

### Procès-Verbal

Réunion du 13 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le 13 février à 14 heures 30, les membres de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis, dans le lieu ordinaire de leurs séances sur la convocation de Monsieur Jean-Michel LEGRAND, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Etaient présents : M. Jean-Michel LEGRAND, Président.

Mmes Anne-Marie CRETON-DELOBELLE - Jacqueline BEAUCOURT- FATOUX - Carine LEGRAND-PARQUET - Drépha HAFID - Martine QUEVA-LELONG - Annie DRUELLE-CARPENTIER - Marina MAILLY-NICODEME - Myrtal PARQUET-GIENDA-SAHNOUNE - Sylvette BARROIS-DELABY et M. Roland PILON et Bernard FOULON.

Absent : M. Jean-Claude RIBU.

A donné Procuration : Mme Joëlle FONTAINE a donné procuration à Mme Carine LEGRAND-PARQUET.

Assistaient à la réunion : Mme Anne-Marie CRETON-DELOBELLE, secrétaire de séance.

Mme Florence CORDONNIER, responsable du CCAS.

Mme Karima ROUACHE – DGS de la ville d'Auchy les Mines.

---oOo---

### Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du 21 novembre 2025.
2. Passage au compte financier unique (C.F.U.) au 1<sup>er</sup> janvier 2026.
3. Rapport d'Orientation Budgétaire 2026.
4. Voyage des aînés du 21 mai 2026 : choix du transporteur.
5. Banquet des aînés du 4 octobre 2026 : choix de l'animateur.
6. Semaine bleue : prise en charge animation TEA TIME par BO PEEP & CO.
7. Mise en place d'un coffre-fort numérique agent au CCAS d'AUCHY LES MINES – Convention avec le CDG 62 de la FPT.
8. Questions diverses.

---oOo---

*Convocation en date du 27 janvier 2026.*

*Ouverture de la séance à 14 h 30.*

*Il est procédé à l'appel des membres du Conseil d'Administration.*

*Le quorum étant atteint, la séance peut débuter sous la présidence de Monsieur Jean Michel LEGRAND, Président du CCAS. Mme Anne Marie CRETON-DELOBELLE est nommée secrétaire de séance.*

*En cette réunion du Conseil d'Administration du CCAS du 13 février 2026, dernière de la mandature 2020-2026, Monsieur le Président remercie l'ensemble*

*des membres pour leurs présences aux réunions et aux nombreuses actions menées ainsi que pour leurs temps donnés aux services des autres.*

## **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL du 21 NOV. 2025**

Aucune observation n'étant formulée sur le Procès-Verbal de la dernière réunion, celui-ci est adopté à l'unanimité.

## **2. PASSAGE AU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) au 1<sup>er</sup> JANVIER 2026**

Le passage au Compte Financier Unique (CFU) concernant le CCAS d'AUCHY LES MINES est en phase de généralisation donc il n'y a pas lieu de délibérer.

Par conséquent, une lettre d'intention d'adopter le Compte Financier Unique à compter des comptes 2025 (rendus en 2026) pour les budgets annexes CCAS, en vertu de l'article 2025 de la loi de finances pour 2024, a été transmise au gestionnaire comptable de BETHUNE.

Il faut préciser qu'une convention fut signée entre le Représentant de l'Etat et le CCAS d'AUCHY LES MINES le 11 avril 2025 (délibération CCAS n°2025-007) afin de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité, y compris les actes budgétaires.

## **3. RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026**

Délibération CCAS n°2026-001  
Rapporteur Jean Michel LEGRAND

Le débat d'orientation budgétaire est la première étape du cycle budgétaire. Il est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants et doit être réalisé dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif en conseil municipal.

La loi NOTRe (loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) est venue étoffer les dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire des communes en accentuant l'information aux conseillers municipaux.

L'article 1.2312 du CGCT modifié par la loi concerne les CCAS puisque cet article précise que « les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus ».

Désormais, dans les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

Enfin, il est à noter que désormais le débat ne devra pas seulement avoir lieu, il devra en outre être pris acte de ce débat et le rapport d'orientation budgétaire doit être soumis au vote par une délibération spécifique.

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu le rapport d'orientation budgétaire (annexe 1) présenté par Monsieur le Président,

Considérant qu'un débat a eu lieu au sein du conseil d'administration sur les orientations générales du budget de l'exercice 2026,

La commission administrative, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2026.

#### **4. VOYAGE DES AINES DU 21 MAI 2026 : CHOIX DU TRANSPORTEUR**

Délibération CCAS n°2026-002

Monsieur le Président expose à l'assemblée le programme du VOYAGE DES AINES qui aura lieu le JEUDI 21 MAI 2026 : la visite de la brasserie LA GOUDALE à ARQUES et le repas dansant à LA GUINGUETTE de TILQUES. Cette journée est proposée aux personnes âgées de 60 ans et plus domiciliées à AUCHY LES MINES, à leur conjoint plus jeune ainsi qu'aux élus du Conseil Municipal et du CCAS d'AUCHY LES MINES. Il présente les devis de transport des différentes compagnies.

La Commission Administrative du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE la proposition de transport pour le VOYAGE DES AINES du JEUDI 21 MAI 2026 par les autocars MULLIE, sise 246 rue de Condé 62160 GRENNAY.
- DECIDE de payer le montant de la prestation fixée par les autocars MULLIE.

#### **5. BANQUET DES AINES DU 4 OCTOBRE 2026 : CHOIX DE L'ANIMATEUR**

Délibération CCAS n°2026-003

Après avoir rappelé que le banquet des aînés aura lieu cette année le dimanche 4 octobre 2026, Monsieur le Président présente les différents devis pour l'animation de cette journée. Après réflexion, il s'avère que l'orchestre Chris & Sax, sis 24 allée des fauvelles à AUCHY LES MINES, présente un très bon rapport qualité/prix et retient donc l'attention de la commission. Monsieur le Président sollicite l'autorisation de la Commission Administrative.

La Commission Administrative, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le devis de l'association Orchestre Chris & Sax, d'un montant de neuf cent quarante-huit Euros TTC (948 Euros TTC).

## **6. SEMAINE BLEUE : PRISE EN CHARGE DE L'ANIMATION TEA TIME PAR BO PEEP & CO**

Délibération CCAS n°2026-004

Monsieur le Président informe l'assemblée que la SEMAINE BLEUE 2026 se déroulera du 9 au 16 octobre 2026 avec diverses animations pour nos séniors. Une dégustation de thé et petits fours avec des explications sur les origines du thé, sa fabrication et les rituels du thé à travers le monde est proposée par BO PEEP & CO représenté par Madame Sylvie SINGIER le jeudi 15 octobre 2026 après-midi. Le devis est présenté et s'élève à 150 euros net à payer.

- APPROUVE le devis de BO PEEP & CO, sise 22 rue froide 62160 AIX NOULETTE représenté par Madame Sylvie SINGIER pour un montant de Cent cinquante Euros TTC (150 Euros TTC).

## **7. MISE EN PLACE D'UN COFFRE-FORT NUMERIQUE AGENT AU CCAS D'AUCHY LES MINES – CONVENTION AVEC LE CDG 62 DE LA FPT**

Délibération CCAS n°2026-005  
Rapporteur Jean Michel LEGRAND

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),  
Vu le Code général de la fonction publique ;  
Vu le Code des postes et des communications électroniques ;  
Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié, relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale ;

Monsieur le Président rend compte à l'assemblée que, dans le cadre de sa politique d'accompagnement des collectivités et des établissements publics, le Centre de Gestion du Pas-de-Calais propose la mise en place d'un coffre-fort numérique agent pour permettre la modernisation de la gestion du personnel et, notamment dans la communication des bulletins de paie et des documents RH.

Il s'agirait d'un service mutualisé afin d'assurer un service de qualité et une optimisation de la dépense publique.

Le Centre de Gestion propose de collaborer avec la commune d'AUCHY LES MINES pour mettre en place ce dispositif auprès des agents du CCAS D'AUCHY LES MINES. Il assurera le suivi du projet (réunions d'information, conseils), sa mise en place (passerelle avec le prestataire retenu, accompagnement) et proposera une assistance.

La commune d'AUCHY-les-MINES devra :

- assurer la promotion du système au niveau des agents du CCAS d'AUCHY LES MINES,

- diffuser les documents de communication et d'information fournis par le CDG62 et le prestataire,
- ne déposer que les documents listés en annexe 1 avec une antériorité de 6 mois à compter de la date de mise en service,

A

- fournir la liste des agents du CCAS d'AUCHY LES MINES habilités à utiliser la plateforme de gestion et informer le Cdg62 de toute modification sans délai,
- notifier sans délai tout dysfonctionnement.

Cette prestation est comprise dans la cotisation additionnelle déjà versée au Centre de Gestion et n'engendrera donc pas de coût supplémentaire.

Afin de pouvoir bénéficier de cette nouvelle prestation, une convention doit être signée avec le Centre de Gestion du Pas-de-Calais.

Monsieur le Président du CCAS propose de mettre en place le coffre-fort numérique agent au CCAS d'AUCHY LES MINES et pour cela de signer la convention avec le Centre de Gestion du Pas-de-Calais.

**La commission administrative du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ↳ **Votants : 13 dont 1 procuration**
- ↳ **Pour : 13 dont 1 procuration**

**- DECIDE le déploiement du coffre-fort numérique agent au CCAS d'AUCHY LES MINES,**

**- AUTORISE Monsieur le Président du CCAS à signer la convention avec le Centre de Gestion du Pas-de-Calais,**

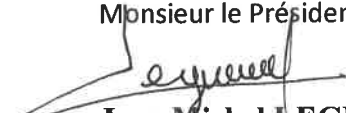
**- AUTORISE Monsieur le Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

## **8. QUESTIONS DIVERSES**

Madame CRETON fait la présentation de l'Association d'accompagnement et de coordination à destination des seniors et des personnes en situation de handicap qui intervient pour l'aménagement du logement, orientations vers les aides financières, aides techniques... (annexe 2).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.



Monsieur le Président,  
  
**Jean Michel LEGRAND. -**

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

## PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE POUR L'ANNÉE 2026

La loi NOTRe du 07 août 2015 a modifié les modalités de présentation du « Débat d'Orientation Budgétaire » en le remplaçant par le « Rapport d'Orientation Budgétaire ».

La tenue de ce rapport d'Orientation Budgétaire est désormais obligatoire et doit faire l'objet d'un débat dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Ce Rapport d'Orientation Budgétaire n'a aucun caractère décisionnel, mais doit néanmoins être transcrit par délibération afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi.

Pour cela, il est transmis au Préfet et doit également faire l'objet d'une publication.

Ce Rapport d'Orientation Budgétaire nous permet de présenter les orientations de l'année à venir, les axes de travail et de réflexion que notre CCAS pourrait mettre en œuvre ainsi que la ligne de conduite et les objectifs fixés par la collectivité.

En 2025 de nombreuses actions, ateliers et animations ont été proposés à nos séniors. Elles ont toutes rencontré un véritable succès avec 510 participants.

Je citerai :

- Le banquet des aînés toujours aussi apprécié par nos anciens.
- Je pense au voyage des aînés le jeudi 05 mai avec la visite des jardins botaniques de Bailleul suivie du repas chez REGIS situé également à Bailleul.
- la semaine bleue avec le goûter et l'après-midi dansant le vendredi 10 octobre. Les ateliers : art floral, bracelets, médiation aidants/aidés et le forum Moment de part'âge.
- Les diverses actions :

Avec Défi Autonomie Séniors : Atelier mémoire, avec un groupe de 12 retraités en février/mars, et un Atelier mobilité avec également 12 retraités en mai/juin.

Avec les Z'aidants de l'Artois : un atelier Yoga du rire et détente au bol tibétain le 03 juillet et la roulotte multisensorielle sommeil le 11 juillet.

- Un atelier santé numérique avec la médiatrice de l'agglo.
- Une réunion d'information collective CARSAT RETRAITE le 24 novembre.
- Un atelier floral de Noël avec la réserve aux fleurs le 10 décembre.
- Des actions menées en co-conventionnement avec UNIS CITES du 20 novembre 2024 au 21 juin 2025 comprenant des visites à domicile les lundis, mardis, mercredis et jeudis chez des personnes âgées volontaires.
- L'action de solidarité avec octobre rose le 25 octobre.
  
- Enfin, comme chaque année, les colis de Noël aux aînés, aux personnes en situation de handicap, soit 635 colis et aux sans emplois pour 15 colis.

Mais l'activité de notre CCAS ne se limite pas à ces animations. Durant toute l'année, Florence accueille les usagers, les informe, les oriente, les accompagne dans les diverses démarches administratives. Elle instruit et suit l'ensemble des dossiers d'aides sociales.

Ce sont également les rencontres, sous toutes les formes, avec les partenaires que sont la CARSAT, ARRCO, HUMANIS, et bien d'autres. Les différentes et nombreuses permanences, PIMMS Médiation et point justice, mis en place par la CABBALR.

Nous accueillons depuis la fin d'année 2025 la permanence du lundi au vendredi de la mission locale pour les jeunes de moins de 26 ans.

Il me paraît important de présenter quelques chiffres qui donneront une idée plus précise de l'activité de notre CCAS et de Florence.

En 2025, ce sont 2588 personnes accueillies et accompagnées, contre 2637 en 2024, dont 153 personnes qui ne résident pas à Auchy. Vous pouvez constater un niveau élevé des rendez-vous mais également des usagers accompagnés.

C'est 276 demandes d'aides sociales légales, 250 en 2024. Des demandes qui sont en augmentation d'année en année. On dénombrait 195 demandes en 2022, soit plus 81 demandes, plus de 29,30% de demandes supplémentaires.

C'est 25 familles aidées par l'attribution de bons alimentaires et de viande.

Sans rentrer dans le détail, vous constatez que nous avons un CCAS très actif, réactif, investi et soucieux d'apporter les réponses adaptées aux problèmes que rencontrent certains de nos administrés.

## ANNEXE 1

Je tiens à remercier particulièrement Florence pour son action, son investissement, son sens du service public, au service de notre population.

Côté finances le compte administratif 2025 présente :

En section fonctionnement : un excédent de 3 774,97 €

En section investissement un excédent de 21 152,49 €

Globalement, le compte administratif 2025 du CCAS

Présente un excédent de 24 927,46 €.

Comme en 2025, le budget de notre CCAS, sera cette année encore alimenté par le budget communal.

Pour 2026, nous avons déjà abordé la programmation des ateliers, actions et animations et fixé les dates.

Néanmoins et dans le cadre de ce rapport d'orientation, permettez-moi de vous les présenter à nouveau.

un atelier floral, avec la réserve aux fleurs le 14 octobre.

Un atelier Tea Time avec Bo Peep and CO le 15 octobre, vous l'avez compris, une animation autour du thé.

Le voyage des aînés les emmènera cette année à Arques, pour la visite de la brasserie Goudale suivie d'un repas dansant à la Guinguette de Tilques.

Le BANQUET DES AINÉS le dimanche 4 octobre.

Le GOUTER DANSANT dans le cadre de la semaine bleue, le vendredi 09 octobre après-midi.

OCTOBRE ROSE le samedi 18 octobre.

Enfin les COLIS de NOËL du 02 au 4 décembre clôtureront les animations 2026.

Cette liste d'actions développées par le CCAS n'est pas exhaustive. Il est bien évident qu'elle sera abondée au cours de l'année par un ou des projets que notre conseil d'administration souhaiterait développer.